

d'un coup d'État. Le président égyptien Anouar el-Sadate est tombé sous les balles d'intégristes musulmans. Les attentats perpétrés contre le président Reagan et le Pape nous ont rappelé de façon saisissante l'impuissance du rationnel devant l'irrationnel.

QUESTIONS HUMANITAIRES

Réfugiés et droits de l'homme

Toujours des plus actifs lorsque un besoin d'aide se fait ressentir dans le monde, le Canada a consacré \$52 millions aux réfugiés en 1981. Par l'intermédiaire de divers organismes, dont le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, il a fait parvenir une aide alimentaire ou financière aux réfugiés d'Afrique, du Pakistan, d'Indochine et d'Amérique centrale.

Il y a actuellement quelque 10 millions de réfugiés qui ont besoin d'aide. Le Canada reçoit, per capita, plus de réfugiés que tout autre pays : en 1981, il en a accueilli 14 000 de toutes les régions du monde, dont 8 000 d'Indochine, ce qui porte à environ 70 000 le nombre des réfugiés indochinois établis sur son territoire depuis 1978.

Le Canada a été réélu à la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour un troisième mandat consécutif et, à la 37^e session de la Commission, a appuyé un certain nombre d'initiatives visant la promotion et la protection des droits de l'homme. Il a, par exemple, parrainé une étude qui a mené à une résolution sur la nomination d'un rapporteur spécial ayant pour tâche d'examiner le lien qui existe entre les violations des droits de l'homme et l'exode massif de réfugiés, de même qu'à une résolution sur les droits et devoirs qu'ont les individus, les groupes et les organisations de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Après des années d'efforts de la part du Canada et d'autres pays, la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies ont enfin approuvé la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou les convictions.

Le 10 décembre 1981, le Canada a été le trente-deuxième État à ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Immigration

La responsabilité des programmes d'immigration à l'étranger a été assignée au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} avril 1981. Ces programmes englobent le recrutement d'immigrants, l'acceptation de réfugiés ainsi que l'entrée de touristes, d'étudiants et de travailleurs temporaires; ils concernent également les activités de suivi, l'évaluation et les comptes rendus touchant l'utilisation des ressources humaines, les politiques de